

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la MAYENNE
 Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER
 Canton de SAINT AIGNAN-SUR-ROË
Commune de SAINT AIGNAN-SUR-ROË

Compte-rendu de séance
 du Conseil Municipal
Séance du 12 Mars 2015

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 5 mars 2015

Date d'affichage : 5 mars 2015

L'an deux mil quinze, le douze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT AIGNAN-SUR-ROË**, après convocation légale en date du cinq mars deux mil quinze, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjoints ;
 Madame GUINEHEUX Anne-Sophie ;
 Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc.

Absents excusés : Madame BROSSEAU Marylène (a donné pouvoir à Monsieur BRETON Raphaël) et Monsieur DEMINGUET Éric.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GESLIN Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2015

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 12 Février 2015 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

DCM2015-026 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Principal, établi par Madame la Trésorière de CRAON, conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-267 333€53	189224€74	-82 523€07
Fonctionnement	73 264€00	134 652€95	207 916€95
		Résultat clôture	125 393€88

DCM2015-027 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Assainissement, établi par Madame la Trésorière de CRAON, conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-49 516.26	57 185€48	7 669€22
Fonctionnement	-21 333€98	28 636€01	7 302€03
		Résultat clôture	14 971€25

DCM2015-028 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT COMMUNAL – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget du Lotissement Communal, établi par Madame la Trésorière de CRAON, conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

DCM2015-029 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget du Lotissement des Marronniers, établi par Madame la Trésorière de CRAON, conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

DCM2015-030 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT DE LA BRUNETIÈRE – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget du Lotissement de la Brunetière, établi par Madame la Trésorière de CRAON, conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

DCM2015-031 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE

Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2014 ; Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2014, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-267 333€53	189 224€74	-82 523€07
Fonctionnement	73 264€00	134 652€95	207 916€95
		Résultat clôture	125 393€88

Affectation des résultats 2014 :

L'excédent global de 2014 de 207 916€95 en section de fonctionnement sera affecté au Budget Primitif de 2015 de la façon suivante :

82 523€07 seront affectés en section d'Investissement pour combler le déficit d'investissement ;
125 393€88 seront affectés à la section de Fonctionnement.

Après lecture et présentation des présents compte administratif et affectation de résultats, ces derniers sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

DCM2015-032 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et AFFECTATION DES RÉSULTATS - ASSAINISSEMENT

Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2014 ; Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2014, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-49 516€26	57 185€48	7 669€22
Fonctionnement	-21 333€98	28 636€01	7 302€03
		Résultat clôture	14 971€25

Affectation des résultats 2014 :

L'excédent de 7 302€03 en section de Fonctionnement sera entièrement reporté en section de Fonctionnement au Budget Primitif 2015.

L'excédent de 7 669€22 en section d'Investissement sera entièrement reporté en section d'Investissement au Budget Primitif 2015.

DCM2015-033 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – LOTISSEMENT COMMUNAL

Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2014 ; Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2014, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

Après lecture et présentation du présent compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM2015-034 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2014 ; Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2014, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

Après lecture et présentation du présent compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM2015-035 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – LOTISSEMENT DE LA BRUNETIÈRE

Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2014 ; Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2014, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat clôture	0€00

Après lecture et présentation du présent compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM2015-036 : RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LA PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur GUILLET Vincent, responsable de la Commission Assainissement, présentent le rapport, pour l'année 2014, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, exploité en régie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

DCM2015-037 : ADHÉSION AU Gal SUD-MAYENNE

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de CRAON, de CHÂTEAU-GONTIER et de MESLAY-GREZ, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le Gal organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le Gal Sud-Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (C.E.P), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud-Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité

- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le Gal Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de CHÂTEAU-GONTIER) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.75 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

La commune de SAINT AIGNAN SUR ROË (Mayenne) souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adhérer au « Conseil en Énergie Partagé » ;

DÉSIGNE Monsieur BRIQUET Alain comme élu référent titulaire et Monsieur GESLIN Stéphane comme élu référent suppléant ;

DÉSIGNE Monsieur SUREAU Philippe comme agent en charge du suivi énergétique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

DCM2015-038 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'O.G.E.C DE SAINT AIGNAN SUR ROË

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'O.G.E.C de SAINT AIGNAN SUR ROË concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de nouveaux matériels destinés à la cour de récréation de l'école privée du Sacré-Cœur.

La subvention demandée est de 154€00 (11€00 multipliés par 14 enfants Saint Aignannais inscrits à l'école privée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'honorer la demande faite par l'O.G.E.C ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signifier la présente décision aux membres de l'O.G.E.C ;

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer cette somme à l'article 6574 du budget de Fonctionnement de la Commune.

DCM2015-039 : CHOIX SOCIÉTÉ POUR ACHAT ET ENTRETIEN EXTINCTEURS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de changer et d'entretenir les extincteurs installés dans les bâtiments communaux (Mairie, École, Salles recevant du public,...).

Messieurs BRIQUET Alain et LORIER Jean-Luc ont fait appel à plusieurs prestataires pour présenter des devis. Les entreprises SICLI, SDG INCENDIE et EUROFEU ont répondu aux demandes.

Les entreprises susnommées ont présenté les devis suivants :

→ SICLI : 892€76

→ SDG INCENDIE : 736€05

→ EUROFEU : 801€05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir l'offre faite par l'entreprise SDG INCENDIE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signifier la présente décision à SDG INCENDIE ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DCM2015-040 : CHOIX PRESTATAIRE DU FEU D'ARTIFICE DU 20 JUIN 2015

Monsieur le Maire rappelle au membres du Conseil Municipal que la Commune participe au financement du feu d'artifice annuel, organisé par le Comité des Fêtes de SAINT AIGNAN SUR ROË.

À ce titre, il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SEDI Pyrotechnie pour un montant de 2 500€ T.T.C, comprenant la fourniture des artifices, les affiches, les frais d'assurance, la bande sonore et la prestation de tir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis de la société SEDI Pyrotechnie ;
CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis se référant à l'affaire en question.

QUESTIONS DIVERSES

- **Voirie / Finances** : Monsieur le Maire, assistés de ses Adjointes présentent aux membres de l'Assemblée délibérante les éventuelles opérations d'investissement possibles au cours de l'exercice 2015, dont la liste mentionnée n'est pas exhaustive.
- **Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cahier des Charges de la Révision du P.L.U est arrivé en mairie. Il demande aux membres de l'Assemblée de le lire attentivement et de lui faire parvenir les remarques éventuelles qu'ils auraient à émettre. La Commission P/L/U sera prochainement réunie afin de faire un point sur la situation.
- **Personnel communal** : Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur POINTEAU Michel a été embauché à compter du 9 mars 2015 jusqu'au retour de l'agent en arrêt maladie. Tout se passe très bien, son intégration est totale et son travail satisfaisant.
- **Cimetière** : Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointe et responsable de la Commission Cimetière fait part au Conseil Municipal de l'envoi, par la société GRANIMOND d'une ébauche de propositions relatives à l'aménagement d'un Jardin du souvenir. La Commission Cimetière sera réunie très prochainement pour étudier ces propositions.
- **Cantine** : Madame CHEVILLARD Pascale interpelle le Conseil sur le fait qu'un congélateur a été demandé par les agents travaillant à la cantine municipale. Cet achat sera donc à prévoir.
- **Miroirs de signalisation** : Monsieur le Maire rappelle l'acquisition récente par la Commune de miroirs de signalisation. Ces derniers sont arrivés et vont être installés par les agents communaux très prochainement.
- **École d'architecture** : Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'une rencontre avec une École d'architecture qui ont le projet de découvrir la vie et l'architecture du monde rural. Cette opération est gratuite pour la Commune et accueille lors de la semaine du 1^{er} Mai un groupe de 10 étudiants en 3^{ème} année, accompagnés de 2 professeurs. Il convient également de prévoir la communication auprès de la population de leur venue.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 26 Mars 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.